

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 57 (1999)

Heft: 1

Artikel: Le financement de l'état en question(s)

Autor: Du Bois, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-140833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE FINANCEMENT DE L'ÉTAT EN QUESTION(S)

Pierre du BOIS
*professeur à l'Institut universitaire de
hautes études internationales (Genève)
président des Rencontres suisses*

Quel pays peut se poser en exemple ? Le débat sur le financement de l'Etat est universel. Presque partout, la réduction des déficits constraint à de délicats exercices politiques. Questions et réponses dépendent bien sûr de la position des partis, des mentalités, des choix de société, des modes et, *last but not least*, de l'état des finances publiques. Tout cela n'est jamais simple.

En matière économique, le keynésianisme a longtemps influencé la conduite des Etats. Puis un mouvement de balancier est intervenu. La stagflation des années 70 a nécessité de nouveaux instruments. Au règne de l'orthodoxie keynésienne a succédé un large éventail d'options de politique économique. Relayés et incarnés par le pouvoir politique en Angleterre et aux Etats-Unis, le monétarisme et l'ultra-libéralisme ont pris, à droite, un ascendant considérable. Comme acteur économique, comme entrepreneur, comme redistributeur de revenus, le rôle de l'Etat a été révisé à la baisse.

Après 1945, l'Etat providence a été mis en place sans trop d'affrontement. En Suisse, l'accord sur l'AVS et sur ses révisions successives a été assez large. L'extraordinaire croissance économique qui a caractérisé le monde occidental de 1945 à 1973 a donné ses assises, en quelque sorte, au développement des assurances sociales. Leur coût relativement important a été couvert par la croissance régulière des rentrées fiscales, qu'a accentué la progression à froid sous l'effet de l'inflation, et par l'endettement. Sans doute est-il aujourd'hui impossible de revenir complètement en arrière. Fondée sur la solidarité, la sécurité sociale est un acquis de civilisation - presque un trait identitaire de l'Europe contemporaine - qui entraîne des obligations.

Mais le tassement de la croissance, la lutte contre l'inflation et la mondialisation de la compétition ont invité à des révisions. Les collectivités publiques ont commencé à introduire plus de rigueur dans leur gestion. A l'échelon fédéral,

l'«objectif 2001», conformément à l'article constitutionnel qui a été voté en juin 1998, est axé sur le retour à l'équilibre budgétaire. A l'échelon cantonal et communal, des efforts comparables sont accomplis ou entrepris. Bien sûr, les différences de mentalités entre régions déterminent des différences d'attitude devant le changement ou devant les difficultés. Comment expliquer autrement que les cantons romands soient, dans l'ensemble, beaucoup plus endettés que les cantons alémaniques ? Plus que dans la situation conjoncturelle, la réponse est à chercher dans les cultures politiques et économiques qui inspirent les comportements. Néanmoins, comme la tendance est plutôt à la contraction des rentrées fiscales, c'est à une diminution des dépenses qu'à tous les niveaux, les pouvoirs publics sont condamnés.

Qui dit diminution des dépenses dit réduction et rationalisation des tâches. Ce n'est pas un mal en soi. Habituellement, les bureaucraties - quelles qu'elles soient - sont enclines à la rouille. Dans le cas des administrations publiques, les dysfonctionnements sont encore accrûs par un mode de recrutement qui fait souvent la part trop belle aux partis. L'idée d'une administration plus compétente, plus indépendante, plus ouverte à un management moderne, rencontre un écho croissant.

Cela ne va pas sans autre. Le débat est animé. Dans les administrations, les résistances - et pour cause - sont nombreuses. Des postes et des carrières sont en jeu. Les réactions n'ont pas manqué. Des manifestations et des grèves ont eu lieu à Genève, à Lausanne et à Zurich pour citer des exemples qui intéressent la Suisse. C'est plutôt nouveau. La fonction publique ne nous a pas habitués à des protestations massives.

En réalité, rares sont les pays où les administrations ont été amincies. Qu'a fait Margaret Thatcher en la matière de 1979 à 1990 ? Qu'a fait le président Reagan de 1981 à 1989 ? Presque rien. Cela est-il seulement faisable ? Les contraintes humaines, syndicales et électorales limitent presque partout les possibilités de restructuration et de licenciement. En revanche, les privatisations, qui ont fait suite au tournant libéral, n'ont nulle part - à l'exception de la France - soulevé les mêmes vagues. En Allemagne, en Espagne, en Angleterre, c'est presque allé de soi. En Suisse, le climat n'est pas très différent. La fin des historiques PTT a été plutôt bien prise. Le fait est à noter. Les téléphones sont désormais en bonne voie d'échapper au contrôle de l'Etat.

L'accentuation de la concurrence internationale, qu'entraîne la libéralisation des échanges, et la volatilité des mouvements de capitaux, qui sanctionne les

défaillances, forcent les Etats à commettre le moins de bêtise possible. Inflation, déficits publics sont désormais bannis des bonnes mœurs. Dans l'Union européenne, la stabilité des prix et l'équilibre budgétaire ont été placés au centre du dispositif de l'Union économique et monétaire établi à Maastricht. C'est l'enjeu que poursuit la nouvelle Banque centrale européenne pour prévenir tout affaiblissement de l'euro. Le pacte de stabilité et de croissance conclu en 1996 à Dublin n'a pas d'autre but. Il impose aux Etats membres de tendre à l'équilibre budgétaire en considérant comme un maximum la valeur de référence de 3% qui définit le *ratio* entre le déficit et le produit intérieur brut.

A la lumière crûe des contraintes budgétaires, la discussion sur la nature et la valeur des différents types d'impôts a rebondi. Un premier point est acquis : c'est que trop d'impôts nuisent à l'expansion. La Suède, qui l'a bien compris, a déjà fait marche arrière. Elle n'est pas la seule. Un deuxième point fait son chemin : L'inefficacité de l'impôt direct qui frappe trop fortement le travail sans apporter les recettes escomptées. Les circonstances ne sont pas encore réunies pour une révision. Mais, à long terme, compte tenu de la hausse inévitable de la TVA jusqu'à concurrence du taux européen de 15% - la baisse des impôts directs paraît inéluctable pour éviter un poids fiscal excessif en Suisse.

D'autres enjeux fiscaux sont à l'ordre du jour. La question de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons est loin d'être réglée. La formule actuelle remonte à 1959. Elle a eu ses mérites. Elle a aussi ses défauts et ses lacunes. C'est dire qu'elle doit être revue et réorientée. Les sommes étant considérables - de l'ordre de treize milliards de francs, soit le quart du budget de la Confédération - les attentes le sont également. Manifestement, les propositions élaborées par le département fédéral des finances n'ont rien de très révolutionnaires. Néanmoins, elles ont suscité des réactions plutôt réservées dans de nombreux cantons.

C'est aussi autour de la fiscalité verte que tourne le débat. En Allemagne, la réforme fiscale «écologico-sociale» qui est en discussion prévoit une augmentation du prix de l'énergie pour financer une partie de la sécurité sociale et une diminution des charges sociales pour obtenir une baisse du coût du travail. En Suisse, la fiscalité écologique recueille des adhésions croissantes. Il est question d'introduire en 2006 un impôt sur l'énergie à l'échelon de la Confédération et, ici ou là, des écotaxes cantonales - non sans que les milieux économiques n'expriment doutes et réserves.

Qu'on ne s'y trompe pas. Dans une Europe en proie au chômage, la tenta-

tion d'assouplir la rigueur budgétaire est grande. Les inégalités sociales, la nouvelle misère rendent nécessaires des politiques de l'emploi et de relance. Tout cela est coûteux. Comment faire ? Ce n'est pas tout à fait la quadrature du cercle. Mais la solution miracle ne tombe pas d'elle-même. L'expansion économique, qui n'est pas une fin en soi, est un moyen unique d'assurer au plus grand nombre une vie décente. En même temps, la cohésion sociale, fruit de sacrifices consentis de part et d'autre, est à l'avantage et à l'honneur de nos sociétés avancées. Au bout du compte, tout développement durable suppose, entre autres, un heureux mariage entre la liberté économique et la justice sociale.